

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et
des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-31911/DENV

Nouméa, le 30 NOV. 2015

Le Directeur,

à

Monsieur le Général COMSUP des FANC
A l'attention du coordinateur interarmées de
prévention
BP 38
98843 NOUMEA CEDEX

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Cessation
d'activité de distribution de carburants au quartier Gribauval
Référence : Dossier de cessation d'activité de distribution de carburants au quartier
Gribauval reçu le 28 janvier 2015
Pièces jointes : - projet d'arrêté ;
- accusé de réception

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le projet d'arrêté portant modification de l'arrêté
n°1150-2006/PS du 2 novembre 2006 autorisant le général, commandant des forces armées
de Nouvelle-Calédonie à exploiter un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux
résiduelles domestiques ou assimilées, un atelier de mécanique et d'installations de stockage
et de distribution de carburant au quartier Gribauval, sur la commune de Nouméa.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner, dans les meilleurs délais,
l'accusé de réception que vous trouverez ci-joint, dûment rempli et signé, à la direction
de l'environnement.

Vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex*

*Bureau des Installations classées pour la Protection de
l'Environnement*

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus

Je soussigné(e) _____

En qualité de : _____

Accuse réception du projet d'arrêté portant modification de l'arrêté n° 1150-2006/PS du 2 novembre 2006 autorisant le général, commandant des forces armées de Nouvelle-Calédonie à exploiter un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées, un atelier de mécanique et d'installations de stockage et de distribution de carburant au quartier Gribauval, sur la commune de Nouméa,

En date du _____

Je déclare être informé(e) de la faculté de saisir le Tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de ce jour pour former un recours contre cette décision.

Signature